



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>23969</b>	<b>De M. Olivier Gaillard ( La République en Marche - Gard )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Sports</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Sports</b>
<b>Rubrique &gt;sports</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Karaté et programme des JO Paris 2024</b>	<b>Analyse &gt; Karaté et programme des JO Paris 2024.</b>
Question publiée au JO le : <b>22/10/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>26/11/2019</b> page : <b>10379</b>		

### Texte de la question

M. Olivier Gaillard attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la décision du comité d'organisation des jeux Olympiques de Paris 2024, de ne pas proposer au comité international olympique (CIO) le karaté parmi les disciplines additionnelles pouvant figurer au programme des jeux. Alors que le karaté représente en France plus de 250 000 licenciés avec près de 5 000 clubs et que la France, deuxième meilleure nation mondiale de cette discipline avec 172 médailles internationales et 437 médailles européennes, en est un acteur majeur, cette décision suscite une vive incompréhension. Figurant au programme des jeux Olympiques de Tokyo 2020, il serait incompréhensible que le comité exclue dès à présent le karaté des jeux de 2024 et ce, sans même savoir quel engouement suscitera la discipline lors des prochains jeux. Aussi, il lui demande quelles actions elle entend mener afin de soutenir la présence du karaté aux JO de Paris en 2024.

### Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.